



Charte de l'adhérent

Activité PETANQUE

Préambule

Cette charte définit les engagements de l'adhérent pour toutes les activités proposées par le CLUB.

Toute activité pratiquée au sein du club de la RSGD est encadrée par un animateur possédant un PSC (Gestes de 1ers Secours) à jour et ayant suivi la formation d'animateur avec obtention du Brevet Fédéral d'Animateur de la Fédération Française de la Retraite Sportive.

De ce fait, l'animateur se trouve par délégation sous la responsabilité du Club.

En ma qualité d'adhérent à la RSGD, je m'engage à participer au bon fonctionnement du club :

- ✓ En choisissant une activité **et un niveau** correspondant à ma capacité physique
- ✓ En signalant au secrétariat du club toute interruption de longue durée ou d'arrêt de l'activité
- ✓ En consultant avec attention **les informations déposées sur le site du club ou par mail**
- ✓ En contribuant au maintien d'une bonne ambiance au sein du groupe (convivialité, bonne humeur...)
- ✓ En respectant les locaux mis à disposition (sanitaires, vestiaires...)
- ✓ En étant en possession du Passeport Santé lors de la pratique de l'activité
- ✓ En prévoyant de l'eau en quantité suffisante et encas (si besoin)
- ✓ **En respectant les animateurs ainsi que les règles et les consignes de sécurité liées à l'activité pratiquée dont l'animateur est garant.**

Règles spécifiques liées à l'activité PETANQUE

EQUIPEMENT	La pétanque se pratique hiver comme été avec <u>des chaussures à bouts fermés</u> et une tenue vestimentaire adaptée à la saison
ATTITUDE SPORTIVE	L'ouverture de l'activité est ordonnée par l'animateur lorsque tous les joueurs sont en place.
PENDANT LA PARTIE	Conformément au règlement fédéral en vigueur, les joueurs doivent se tenir sur le côté du terrain en surveillant la personne qui va jouer. Avant de lancer une boule, le joueur doit s'assurer de la bonne position des autres participants. Nul ne peut, pour essai, lancer ses boules avant l'ouverture de l'activité ou pendant une partie, même hors du terrain où il joue.
DEPLACEMENT	Ne pas se déplacer entre les jeux En cas de problème, alerter suffisamment fort pour demander l'arrêt des jeux et surtout rester à sa place.

En cas de manquement aux règles de sécurité ou de bonne conduite, l'adhérent s'expose à se voir refuser l'accès à la séance par les animateurs et, en cas de récidive, être soumis à la procédure disciplinaire définie par le règlement intérieur.

**Pour l'ensemble des activités, toute personne non licenciée
et les animaux ne sont pas admis**